

Du 17 au 23 août 2020 — Neuwiller-lès-Saverne

# 16<sup>ème</sup> Académie de musique baroque



♦ **flûte à bec :**  
Marc Hervieux

♦ **violon baroque :**  
Murielle Pfister

♦ **viole de gambe &  
violoncelle baroque :**  
Kevin Bourdat

♦ **clavecin &  
accompagnement :**  
Eva Valtová

♦ **éveil corporel :**  
Sonia Riehl

\*\*\*



*Au sein du parc naturel  
régional des Vosges du Nord*

**Le Masque**  
ENSEMBLE DE MUSIQUE BAROQUE

---

[www.le-masque.com](http://www.le-masque.com)

Créé à Strasbourg en 1997 par Marc Hervieux, l'ensemble *Le Masque* revisite le répertoire des Nations européennes des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles



## Le stage

Pour la 16<sup>ème</sup> année, *Le Masque* organise un stage de musique baroque pour amateurs de bon niveau et futurs professionnels souhaitant se perfectionner dans l'interprétation des musiques des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Musique de chambre, d'orchestre et cours d'instruments seront proposés, ainsi que des moments d'éveil corporel en début de journée.

## Festival « Les Rencontres Baroques »

Voulu comme un prolongement harmonieux et festif de l'Académie, ce festival nous permettra de faire vivre la musique baroque à travers trois concerts à entrée libre donnés les vendredi 21 (Bouxwiller), samedi 22 (Neuwiller-lès-Saverne) et dimanche 23 août 2020 (Ingwiller).

**Renseignements et inscriptions sur le site**  
« [www.le-masque.com](http://www.le-masque.com) »

Marc Hervieux : *directeur artistique*

[hervieuxmarc@gmail.com](mailto:hervieuxmarc@gmail.com)

06.63.81.31.31

Frais pédagogiques : 280 € / personne

Frais d'hébergement : 300€ / personne en pension complète à *La Vie en Vert* ([www.lavieenvert.fr](http://www.lavieenvert.fr)) au sein du parc naturel régional des Vosges du nord.

Pendant le séjour, le centre la Vie en Vert s'engage à mettre en œuvre des mesures de précautions exceptionnelles en matière d'hygiène : application stricte des directives et recommandations publiques dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, mais aussi mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans les parties communes, renforcement de la désinfection de tous les espaces de vie (y compris salles de répétition, couloirs,...), mise en quarantaine pendant 14 jours de tout employé présentant des symptômes du Covid-19 etc.

